



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D'ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Pierre MEINDER, Mme Denise GAUDICHON, M. Christophe COMBREAS, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Ange RODRIGO, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. David LASSIAZ, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres absents excusés	0
Nombre de membres absents non excusés	2
Pouvoirs de vote	0
Nombre de membres votants	13
Date de la convocation	30 juin 2025
Date d'affichage de la convocation	Mairie : 30 juin 2025
	site internet : 30 juin 2025

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents sauf la délibération 2025-029 avec deux absentions (Pierre MEINDER et Philippe SAGANEITI) :

DÉLIBÉRATION 2025-026 - Emprunt pour le financement de l'aménagement autour de l'église et du monument aux Morts

(modification de la délibération 2025-022 par l'ajustement du montant de l'emprunt à la baisse : 205 000 € au lieu de 260 000 €)
souscrit auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sur une durée de 2 ans pour financer la part de la TVA et des subventions reçues selon les modalités décrites dans le tableau suivant :

Montant Emprunté (en 1 prêt)	205 000 €
Type d'amortissement	Prêt relai
Durée de l'emprunt	2 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Période de franchise	1 an
Taux nominal fixe en vigueur base de calcul 30/360 conditions de taux garanties jusqu'au 30/05/2025 inclus	2,96 %
Conditions de déblocage	En une fois, dans les 45 jours suivant la date de fin de validité de nos conditions
Phase de mobilisation	aucune
Commission d'engagement / Frais de dossier	300 €
Pénalités de remboursement anticipé sur Capital Restant Dû	Pas de pénalités

DÉLIBÉRATION 2025-027 - Salle du deuxième étage de l'école : convention de location avec Carine FRANCINA auto-entrepreneur, pour dispenser des cours de yoga payants le vendredi de 19h00 à 20h30 du mois de septembre à la fin du mois de juin : 53.44 € par mois, révisable chaque année à la date anniversaire de la convention selon l'indice de référence des loyers (IRL) de l'INSEE

DÉLIBÉRATION 2025-028 – Cantine périscolaire – augmentation du prix du repas facturé aux familles à partir de la rentrée 2025 : 5.80 € au lieu de 5.50 €. A partir du 1^{er} janvier 2026, le repas sera facturé 6.21 € TTC à la commune par la cuisine centrale d'Albertville.

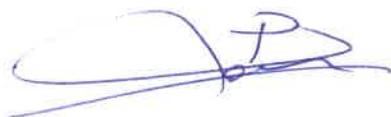
DÉLIBÉRATION 2025-029 – Cantine périscolaire – tarif de surveillance durant la pause méridienne dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) à partir de la rentrée 2025 : 2.50 € correspondant à 2 heures de surveillance pendant le temps de cantine, basés sur le tarif horaire de la garderie du matin et du soir qui est de 1 € par heure de garderie. Les élèves concernés apportent leur panier repas.

(vote à 11 voix pour et 2 abstentions : Pierre MEINDER et Philippe SAGANEITI)

DÉLIBÉRATION 2025-030 – Cantine périscolaire - application d'une pénalité en dédommagement du temps de prise en charge en cas de non-inscription d'un élève à la cantine, lorsque ses parents ou les tiers habilités ne sont pas venus le chercher à l'école ou au bus : 7 €. La pénalité est due quel que soit le moment où les parents ou les tiers habilités viennent le récupérer.

DÉLIBÉRATION 2025-031 – Approbation du règlement intérieur modifié de la cantine périscolaire

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER



Le maire,
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 15 JUL. 2025

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 15 JUL. 2025